



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Chers intervenants de l'industrie,

Le ministère de la Sécurité des aliments et des médicaments (MSAM) de la Corée du Sud a confirmé que tous les fabricants étrangers doivent s'inscrire en vertu de la Loi spéciale sur les aliments importés. Par « fabricants étrangers », on entend les installations où des aliments importés sont fabriqués, transformés, emballés et entreposés. Les installations où des produits finis sont fabriqués doivent aussi être inscrites à titre de fabricant. Le Canada a confirmé que les silos et les silos-élevateurs doivent être inscrits en tant qu'installations étrangères en vertu de la loi susmentionnée. Les fabricants étrangers doivent s'inscrire auprès du MSAM au moins sept jours ouvrables avant la déclaration de l'importation. Le MSAM a accordé une période de grâce de six mois pour l'inscription obligatoire, et les installations étrangères peuvent continuer d'exporter des produits vers la Corée du Sud jusqu'au 4 août 2016 sans s'inscrire.

Pour vous inscrire, visitez le : <https://impfood.mfds.go.kr/#!CFAAA01F010> (REMARQUE : le site est en coréen, mais les applications sont en anglais). Selon nos informations, il serait plus facile de s'inscrire avec l'aide d'un agent ou d'un importateur coréen.

Market Access Secretariat | Secrétariat à l'accès aux marchés

Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

1341 Baseline Road, T5-3-346 | 1341, chemin Baseline, T5-3-346

Ottawa, Ontario | Ottawa (Ontario) K1A 0C5

E-mail Address | Adresse courriel: mas-sam@agr.gc.ca

Facsimile | Télécopieur 613-773-0199

Government of Canada | Gouvernement du Canada